

# L'entreprise Novoferm témoigne

L'Ingénieur Constructeur donne la parole aux responsables de l'entreprise.

**Michel Akoum ME 83,**  
Président de Novoferm® France :



« L'entreprise Novoferm est spécialisée dans la fabrication de portes de garage, portes industrielles et portes coupe-feu et réalise également des travaux de tôlerie industrielle. Son effectif, compris les intérimaires, est à ce jour de plus de 400 collaborateurs et les sites

de fabrication sont situés à Machecoul (en Loire-Atlantique), Vaulx-le-Pénil (en Seine-et-Marne) et Belfort.

Comme dans toute entreprise, notre personnel vieillit, et peut être victime d'accident de la vie ou du travail qui contraignent parfois à des adaptations professionnelles. Dans sa politique de Ressources humaines, Novoferm veille à la prise en compte de ces évolutions naturelles ou accidentelles, qui conduisent parfois, hélas, à des situations de handicap. Par ailleurs, l'entreprise est soucieuse d'assurer au mieux l'intégration dans son usine des personnes handicapées en recherche d'emploi. »



**Patrick Gaston,**  
directeur des Ressources humaines

**et Pauline Thillay,**  
Responsable des Ressources humaines  
de la filiale Lutemax :

« Au sein du personnel actuel de l'entreprise, nous avons 24 personnes qui soit présentent des restrictions médicales conduisant à des conditions de travail adaptées, soit bénéficient d'une reconnaissance de leur handicap (en 2016, avec un effectif sensiblement moindre, le taux de handicapés calculé lors de la déclaration annuelle était égal à 6,33). Il s'agit, pour la plupart d'entre eux, de handicaps physiques. Ces personnes sont magasiniers, opérateurs de production, et assistante administrative, second métier pour une femme qui ne pouvait plus assurer des tâches en atelier de production, suite à une maladie, et que l'entreprise a accompagné en formation de comptabilité. »

Une autre intégration réussie est celle d'un jeune homme sourd, Christopher, formé à l'Institut national des jeunes sourds de Paris. Après avoir réalisé un stage dans l'entreprise, un emploi via l'intérim lui a été proposé, puis un CDI depuis le mois de septembre dernier ; d'abord opérateur sur commande numérique, il est maintenant opérateur de production polyvalent. Son intégration est une belle satisfaction et pour lui, et pour les équipes au sein desquelles il travaille efficacement, qui ont tiré grand profit de cette sensibilisation au handicap, « forcée » mais riche.

On peut également parler de l'arrivée dans l'entreprise de personnels licenciés lors de l'arrêt des activités, voici une dizaine d'années, d'une importante société installée sur la commune et que nous nous étions engagés à embaucher. Certaines personnes, handicapés psychiques, ont pu être intégrées, ce qui est le cas d'un aide-magasinier qui bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur. Reformé chez Novoferm, son emploi a dû toutefois être adapté, avec l'appui du médecin du travail, sur un mi-temps. Mais, avec le système d'aides financières obtenues auprès de l'Afegiph (dont les missions sont l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées), le salarié n'est pas pénalisé (ni l'entreprise). Nous avons obtenu l'allocation « lourdeur du handicap », qui nous est reversée pour compenser une partie du salaire « temps partiel » versé au collaborateur (de 500 € par mois), et cela jusqu'à sa retraite. Pour sa part, le salarié perçoit son « mi-temps Novoferm » et sa pension d'invalidité 1<sup>ère</sup> catégorie.

Les aléas de la vie entraînent parfois des handicaps qui empêchent les personnes touchées de poursuivre leur métier. Dans ce cas, l'entreprise a pour principe d'explorer toutes les solutions possibles avant d'envisager le licenciement. Voici un an, un opérateur d'expédition atteint par une maladie handicapante et contraint à abandonner son poste nous a fait part de son souhait de s'orienter vers le métier de « technicien hotline » ; l'entreprise l'a alors accompagné dans la recherche puis le financement de sa formation.

Signalons aussi que Novoferm fait appel régulièrement à des CAT de la région pour des travaux de nettoyage de pièces métalliques, qui sont réalisés sur le site de l'usine ou dans le CAT.

Nos autres relations dans le domaine du handicap se font avec les organismes Sameth (Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés), CAP emploi, ADAPEI 44 (pour le site de Machecoul).

Enfin, parmi les sociétés d'intérim qui aident lors de surcroûts d'activités, l'une d'elles se comporte en vrai partenaire ; un contrat de progrès a été conclu, avec des clauses relatives aux travailleurs handicapés, et des bilans sont réalisés chaque semestre. »



L'excellente intégration de Christopher au sein de son équipe (cliché pris spécifiquement pour le présent article !)

LES GENS RIENT  
PARCE QUE  
JE SUIS DIFFÉRENT  
JE RIS PARCE QU'ILS SONT

TOUS PAREILS

